

## Réduire et éradiquer

## Évolution de la méthodologie et des politiques de lutte contre la corruption



Nul ne peut nier ... l'évolution de la pensée criminelle et des pratiques de corruption, qui ne sont plus limitées à des individus ou des groupes unis dans une même zone géographique. La corruption est devenue, plutôt au cours de la dernière décennie un crime transnational, portant atteinte aux économies des pays et entravant les moyens de leur développement. Cela a lieu au mépris des lois et des mesures de précaution prises par les pays pour faire face à ces actes répréhensibles. Ainsi, il était indispensable au niveau international d'élaborer et de mettre à jour des systèmes, des contrôles et des procédures qui soutiennent la lutte contre la corruption. L'Assemblée générale des Nations Unies a promulgué un document international sur la lutte contre la corruption en vertu d'une résolution publiée en 2003 et intitulée la Convention des Nations Unies contre la corruption. Cette convention est entrée en vigueur le 14 décembre 2005 pour devenir la Convention la plus intégrale et celle ayant la plus grande ampleur au niveau international dans ce domaine



**Sous-secrétaire / Ahmed Nouredine**  
**Chef du Secteur des Ressources Humaines à l'Autorité de**  
**Contrôle Administratif**

Nous devons tous se rendre compte de la profondeur de l'impact négatif de la corruption à tous les niveaux et dans tous les domaines. Parmi ses effets négatifs sur la société nous pouvons citer : l'ébranlement des valeurs morales, la frustration et la propagation de l'indifférence et de la négativité. La corruption peut également être une introduction au fanatisme et à la propagation du crime comme une conséquence à l'effondrement des valeurs, à l'inégalité des chances et au sentiment d'injustice qui se produit chez certaines personnes. De même, la corruption mène au manque de professionnalisme, à la perte de la valeur du travail, aux compromis des normes du devoir, à la faiblesse de l'intérêt pour le droit public, à la propagation de la haine parmi les segments de la société, au bouleversement de l'éthique du travail, des valeurs de la communauté et à la prédominance d'une conviction qui justifie la corruption chez les individus et groupes.

La corruption mène également au dénigrement de la valeur du travail puisque le rendement des pratiques corruptives dépasse celui du travail honnête. Elle affecte également le développement économique et conduit à l'incapacité d'attirer les investissements étrangers et à la fuite des capitaux nationaux. Elle entrave la compétitivité libre, ce qui mène à une baisse d'emplois, à l'accroissement du chômage et de la pauvreté, et au gaspillage des ressources en raison de la confusion entre les intérêts personnels et les projets de développement publics. Enfin, la corruption mène à des pertes énormes dans le trésor public et à la migration des compétences économiques à cause de la propagation du favoritisme dans l'attribution des postes publics.

Quant à l'influence de la corruption sur les côtés administratifs, elle est bien claire dans le non-respect du temps et l'abstention de l'employé à accomplir son travail (complaisance et relâchement), la non-obéissance des instructions et des ordres des supérieurs, la tricherie dans l'exécution du travail et le manque de responsabilité, l'émission d'ordres et d'instructions qui vont à l'encontre du système et des normes du travail dans le but de réaliser un intérêt personnel au détriment de l'intérêt public. En plus, la corruption porte atteinte à la réputation de la fonction publique représentée dans la combinaison de deux emplois à la fois et mène à l'abus de pouvoir, au népotisme, au favoritisme, à l'iniquité avec le public, à la malhonnêteté financière, et au non-respect des dispositions, des règles et des textes financiers publics de l'organisation, à la surconsommation, au gaspillage d'argent public, aux infractions pénales telles que le pot de vin, le détournement d'argent public, la fraude, l'atteinte à l'argent public et ainsi que toutes les autres

violations dans le système administratif.

L'Égypte a développé et modernisé son système législatif qui concerne la lutte contre la corruption. Ainsi, les lois suivantes ont été promulguées : la loi sur la fonction publique - et son règlement d'exécution - dont les articles sont en faveur de la justice, de l'intégrité, du mérite, de la transparence et de la lutte contre la corruption, la loi réglementant le travail des associations et d'autres institutions travaillant dans le domaine des travaux publics, enfin la loi sur les investissements qui vise à faciliter les procédures et d'éliminer la bureaucratie.

Ce développement du système législatif en Égypte, avait un rôle efficace dans l'attraction des investissements étrangers et dans l'accroissement de la confiance des investisseurs, en plus de sa contribution à modifier le classement de l'Égypte dans certains indicateurs internationaux, entre autres l'indice de la facilité de faire des affaires publié par la Banque mondiale et la loi des contrats conclus par les entités publiques, qui a remplacé celle sur les appels d'offres et les enchères dans le but de se conformer aux normes internationales dans le domaine des marchés publics.

Des modifications ont également été effectuées sur certaines législations, comme le Code pénal, pour contenir des articles incriminant la corruption d'un agent public étranger ou d'un employé d'une organisation publique internationale, et la loi contre le blanchiment d'argent pour contenir des articles déterminant la source de l'infraction qu'elle soit un crime ou un délit et augmentant le nombre des autorités obligées de signaler un crime de blanchiment d'argent suspecté. L'état a de même modifié la loi sur les gains illicites et les procédures pénales en ajoutant des articles concernant la réconciliation avec l'accusé dans les crimes d'agression contre l'argent public et en modifiant la prescription de l'affaire pénale pour qu'elle commence après la démission de l'agent public. Il a également préparé certains projets de lois, comme la loi de la protection des témoins et des lanceurs d'alerte, la loi du libre accès à l'information, et la loi de la coopération judiciaire internationale en matière pénale.

Avec l'application sur terre des concepts et des articles de la Convention des Nations Unies, il s'avère que les contrôles, les règles, les mesures de précaution et les amendements législatifs adoptés par de nombreux pays n'étaient pas suffisants pour lutter contre la corruption et pour limiter les actes répréhensibles. Ainsi, la solution la plus efficace est de créer un état de consensus social entre les individus, les groupes et les pays les incitant à rejeter la corruption et les aidant à voir son vrai visage et les dégâts qu'elle engendre.

à tous les niveaux et sur tous les aspects de la vie. Etant toujours une nation chef de file, la République arabe d'Égypte se conforme avec la volonté politique sincère de son président d'affronter et de combattre la corruption en déclarant que la formation de l'homme égyptien et la promotion de ses capacités est l'un des objectifs les plus importants de la période à venir.

L'Égypte a montré un intérêt de plus en plus croissant pour la lutte contre la corruption et a réalisé une évolution remarquable dans ses efforts déployés pour renforcer les valeurs d'intégrité, de transparence et de sensibilisation des citoyens aux dangers de la corruption et à ses effets néfastes. Elle a pris une multitude de mesures dont la plus importante était la création d'un Comité et d'un sous-comité nationaux de coordination pour la prévention et la lutte contre la corruption ainsi que le lancement et la mise en œuvre d'une stratégie nationale à double phase de 2014 à 2022 de lutte contre la corruption. De même, toutes les institutions du système administratif de l'État, les services de répression, les institutions souveraines et religieuses et les organisations de la société civile ont uni leurs efforts pour mettre en œuvre les objectifs et les procédures de cette stratégie, dont la vision était de souligner le rejet de la société pour la corruption et le soutien de l'appareil administratif en vue d'améliorer son efficacité et sa performance.

A travers sa stratégie de lutte contre la corruption, l'État transmet un message que l'intégrité, la transparence et la responsabilité font parties de ses priorités dans tous les domaines, pour réaliser le développement durable qui ouvre la voie au bien-être des citoyens. L'Autorité de Contrôle Administratif a pris la charge de mettre en place l'idée de la construction de l'être humain, l'approfondissement de ses connaissances et la prise de conscience de l'impact négatif de la corruption sur ses capacités personnelles et les acquis de l'État. En collaboration avec le ministère de planification, l'État a élaboré et mis en effet le Code de conduite des employés de l'appareil administratif de l'État. Puis il a produit une version modifiée de ce Code, pour l'imprimer, la diffuser à toutes les unités de l'appareil administratif de l'État, la rendre disponible sur son site Web, y former la plupart des employés et imposer des sanctions dans le règlement intérieur pour ses contrevenants. Dans le but de mettre en œuvre cette stratégie, l'Autorité a suivi l'élaboration, par de nombreuses autorités, de codes de conduite compatibles avec la nature de poste de leurs employés.

Des codes de conduite ont été publiés à l'intention des membres du ministère public, des membres du parquet administratif, des diplomates, des envoyés du Ministère des affaires étrangères et des employés de la Banque centrale. L'Autorité a également coopéré avec une des organisations de la société civile pour préparer un guide visant à mettre en œuvre la Charte d'intégrité dans le secteur privé. Elle a, de même, coopéré avec l'Université du Caire pour préparer une charte éthique pour la communauté universitaire qui comprenait une charte pour l'étudiant universitaire et un code de conduite pour les membres du corps professoral et leurs assistants. L'Autorité a également mené plusieurs campagnes de sensibilisation médiatique sur les dangers de la corruption, sur la base d'une étude réalisée par des experts des médias, des psychologues et des sociologues. La première campagne a été lancée en 2015 et 2016 sous le slogan « L'Égypte est plus forte que la corruption », dans le but d'augmenter la confiance des citoyens en les institutions de l'État et pour renforcer la volonté et la capacité de lutter contre la corruption.

Elle a été suivie par une deuxième campagne médiatique en

2017 et 2018 se centralisant sur l'idée du « miroir » et portant le slogan « Regardons dans le miroir, c'est le début » et le slogan « tu es le miroir de toi-même ». Cette campagne a été diffusée sur toutes les chaînes de télévision, les stations de radio et les sites de réseaux sociaux dans le but de produire une influence directe sur les tendances et la conduite du citoyen, de stimuler la conscience de la société, et d'insister sur la responsabilité partagée entre le citoyen et les institutions de l'État dans la lutte contre la corruption.

D'ailleurs, en 2019 et 2020, l'État a lancé une campagne à fins multiples sous le slogan « Connaissez vos droits » pour informer

les citoyens de leurs droits dans les différentes lois et de leur sensibiliser à certains crimes spécifiques et à la manière de les éviter, tels que les crimes de pot de vin, de falsification, d'escroquerie, de soustraction, de gains illicites, de blanchiment d'argent, d'opérations de change illégales en violation à la loi de la Banque centrale et de trafic d'êtres humains et d'organes humains. Convaincue que les enfants d'aujourd'hui sont les adultes de demain et les dirigeants de la nation à l'avenir, l'Autorité a coopéré avec le ministère de l'Éducation et a formé le « Comité supérieur pour la défense et la consolidation des valeurs ».

L'une des réalisations les plus remarquables de ce Comité a été l'élaboration du document des normes nationales pour la ma-

ternelle. Ce document constituait la base du programme de la maternelle visant à promouvoir les valeurs de citoyenneté chez les enfants, en les informant sur les principes de la démocratie et de la bonne conduite entre autres : la sincérité, l'honnêteté et la préservation de la propriété publique et privée. L'Autorité a, de même, préparé des publications et des concours destinés aux étudiants aussi bien qu'aux enseignants afin d'accroître leur sensibilisation et leurs valeurs. A cette fin, de nombreux sujets ayant relation avec les valeurs d'intégrité, de transparence et de lutte contre la corruption ont été intégrés dans les programmes scolaires à tous les niveaux dans des matières comme celles de l'éducation religieuse, des études sociales, des matières philosophiques, de l'éducation civique, de la psychologie et de la langue arabe.

De même, afin d'approfondir les valeurs de citoyenneté et de patriotisme le ministère de l'éducation a mis des slogans nationaux et moraux soutenant le rejet de la corruption sur les couvertures des livres scolaires, pourvu qu'ils soient convenables avec le contenu scientifique du livre et avec l'âge de l'étudiant.

D'après ce que nous avons cité, nous constatons que la corruption est le plus grand obstacle au développement durable et un grand fléau qui sappe les opportunités d'investissement. Ce problème n'est pas l'apanage d'un pays en particulier. Il est, plutôt, un phénomène mondial qui touche toutes les sociétés et les économies dans des proportions variées.

Chaque pays traite ce phénomène selon sa culture, ses perceptions et la volonté de ses dirigeants. Et nous sommes certains que les efforts sincères déployés par l'Autorité de Contrôle Administratif dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption seront fructueuses car ils ont lieu en coopération avec les services de répression et avec toutes les unités de l'appareil administratif de l'État et sous les directives d'un leader honnête possédant une volonté implacable et une forte détermination à protéger des richesses de la nation et du citoyen

**Que Dieu protège l'Égypte**



**L'Égypte a développé et modernisé son système législatif qui concerne la lutte contre la corruption. Ainsi, les lois suivantes ont été promulguées : la loi sur la fonction publique – et son règlement d'exécution - dont les articles sont en faveur de la justice, de l'intégrité, du mérite, de la transparence et de la lutte contre la corruption, la loi réglementant le travail des associations et d'autres institutions travaillant dans le domaine des travaux publics, enfin la loi sur les investissements qui vise à faciliter les procédures et d'éliminer la bureaucratie.**